

## Commune de SAINT SANTIN

### CONSEIL MUNICIPAL du 4 juin 2021

Le 4 juin 2021 à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sur convocation ordinaire du 26 mai 2021, sous la présidence de Mme Michèle COUDERC, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Georges ALEXANDRU, Guy BERGON, Hervé CARRIERE, Jean-Marie CASTANIER, Michèle COUDERC, Dominique FEYT, Alexandre GRATACAP, Sébastien IMBERT, David JOFFRE, Cécile PRONZAC, Marion TABEYSE, Véronique VENZAC

Absents : Marc COUDON, Cyntia ANDRIEU ayant donné procuration à Michèle COUDERC

Secrétaire de séance : PRONZAC Cécile

Avant d'aborder l'ordre du jour, le conseil municipal approuve le compte-rendu du précédent conseil municipal en date du 23 avril 2021 à l'unanimité.

#### **Elections Départementales et Régionales : préparation de la tenue des élections et informations aux électeurs ;**

Madame le Maire fait un point sur le déroulement de la tenue des élections qui auront lieu les 20 et 27 juin. Cette année deux scrutins sont organisés simultanément dans un contexte sanitaire complexe. De ce fait les 2 bureaux de vote ont été réunis à la salle des fêtes de Saint Santin. Le Conseil Municipal se déplace dans la salle des fêtes afin de regarder l'implantation des bureaux de vote et de détailler le déroulement de ces scrutins.

De retour dans la salle de réunion, Madame le Maire distribue aux Conseillers des flyers d'information en direction des administrés qu'il conviendra de distribuer dans les boîtes aux lettres au plus tôt.

#### **Voirie 2021 ;**

Madame le Maire rappelle que suite à la tenue de la commission voirie, le programme 2021 a été défini. Les travaux seront effectués par l'entreprise ROUQUETTE en septembre.

Concernant le passage de l'épareuse pour l'entretien des bas-côtés, elle est en train d'être passé sur Saint Santin. Saint Julien sera fait en septembre.

#### **Aménagement Centre Bourg Saint Julien de Piganiol : devis complémentaire éclairage église ;**

Avant de statuer sur l'éclairage de l'église, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'attribution des subventions par le Conseil Départemental et la Préfecture, le plan de financement de l'aménagement du Centre Bourg de Saint Julien doit être actualisé comme suit :

| Désignation   |      | Montants HT       | Montants TTC      |
|---|------|-------------------|-------------------|
| Plans topographiques  |      | 2 400,00          | 2 880,00          |
| Honoraires Maîtrise d'Œuvre   |      | 16 421,85         | 19 706,22         |
| Etude préliminaire  |      | 6 750,00          | 8 100,00          |
| Frais Divers  |      | 10 000,00         | 12 000,00         |
| Travaux 1 <sup>ère</sup> Tranche Place de l'Eglise                                  |      | 98 991,75         | 118 790,10        |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>   |      | <b>134 563,60</b> | <b>161 476,32</b> |
|   |      |                   |                   |
| Subventions Sollicitées   | Taux |                   | Date attribution  |
| Conseil Départemental :<br>Opération Bourg Centre<br>(dépenses éligibles 100 000 €) | 25%  | 25 000,00         | 27/04/2021        |
| Préfecture : DETR   | 20%  | 26 912,72         | 11/05/2021        |
| Decazeville Communautés :<br>Fond de Concours                                       |      | 6 000,00          | 27/04/2021        |
| Région Occitanie  | 25%  | 33 640,90         |                   |
| Commune :<br>Autofinancement  |      | 43 009,98         |                   |
| <b>TOTAL RECETTES</b>   |      | <b>134 563,60</b> |                   |

Pour mémoire il avait été prévu une subvention de 25 % du montant total des travaux pour le Conseil Départemental soit 33 640,90 € et 25% de DETR soit 33 640,90 également.

Le Conseil Municipal examine ensuite la proposition d'éclairage de l'église par l'entreprise Eiffage. Un devis supplémentaire a été signé pour l'éclairage des parterres pour 12 000 € HT, dans le cadre du marché des travaux de rénovation du Centre Bourg. Un devis pour l'éclairage de la flèche du clocher de l'église a été adressé à la Mairie pour 7 200 € HT. Après discussion et vote à main levée, le Conseil Municipal se prononce pour ne pas réaliser cet éclairage supplémentaire.

Madame le Maire informe le Conseil du retard pris par La Colas du fait de la sous-traitance de certains points des travaux.

#### **Bilan vaccination ;**

252 personnes ont été vaccinées à Saint Julien le 17 mai dernier. L'organisation de cette vaccination était portée par la commune aussi bien pour la partie logistique que pour la partie administrative. Un travail conséquent a donc été fourni mais la journée s'est passée dans les meilleures conditions et les équipes médicales ont salué l'organisation.

L'injection de la 2<sup>ème</sup> dose aura lieu le lundi 28 juin dans les mêmes conditions.

#### **Transport Scolaire : délibération participation communale ;**

Comme il a déjà été évoqué lors de précédent Conseil Municipal, le budget transport de la Communauté de Communes est en difficulté et si rien n'est fait il sera en déficit dans les prochaines années. Plusieurs solutions ont été proposées aux élus et après vote à main levée c'est le Scénario n°1 qui a été retenu avec 9 voix sur 14. Ce scénario prévoit l'augmentation des recettes du versement mobilité, payé par les entreprises de plus de 11 salariés.

#### **Utilisation terrain de foot ;**

L'Union Sportive des Rives du Lot a sollicité la commune pour utiliser le stade de foot pour les entraînements de l'équipe U19 deux fois par semaine. Après plusieurs réunions avec les responsables de la commune de Saint Santin de Mours et du club de foot Sud Cantal Foot, une visite sur place au stade et des entretiens téléphoniques une entente a été trouvée afin que les deux clubs de foot puissent utiliser ce stade. L'Union Sportive des Rives du Lot pourra s'entraîner les mercredis de 19h à 22h. Une convention d'utilisation du stade est en cours de rédaction.

#### **Projets Maison des Assistantes Maternelles ;**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les porteuses de projet de la MAM, qui sont dorénavant 2 au lieu de 3, ne souhaitent pas louer l'appartement que la commune leur proposait au 2 place de l'Eglise à Saint Julien de Piganol. Elles attendent une autre proposition de la Commune avec un bâtiment neuf.

Pour mémoire, Madame le Maire rappelle qu'il a été demandé au locataire du 2 place de l'Eglise de quitter son logement au 31 octobre 2021 pour laisser la place à la MAM et que des facilités financières ont été accordées aux porteuses de projet.

Madame le Maire indique également que le maire de la commune de Saint Parthem lui a fait savoir qu'elles l'avaient démarché pour obtenir un local sur Saint Parthem.

Au vu de tous ces éléments et des finances de la Commune, l'ensemble du Conseil Municipal décide de maintenir son offre pour le logement du 2 place de l'Eglise mais qu'aucune autre offre ne sera faite.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Acquisition local commercial Saint Santin : l'acte de vente a été signé le 3 juin dernier. La coiffeuse rend le local au 30/06. Les travaux seront donc réalisés la 1<sup>ère</sup> semaine de juillet (compteurs eau, électrique, peintures, changement fenêtres, changement radiateurs). Madame le Maire précise que la terrasse au-dessus du local n'a pas été achetée par la commune, elle reste propriété de la maison.

Adressage : une réunion de la commission a eu lieu cette semaine. Le travail sera long car il faut repérer les routes, chemins, impasses ... ensuite il faut les nommer et numéroter les bâtiments.

Marché de Noël : l'édition 2020 n'a pas eu lieu à cause de la crise sanitaire. Madame le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite que l'édition 2021 ait lieu. Les Conseillers Municipaux se prononcent en faveur de sa tenue. Il se déroulera donc à Saint Santin et aura lieu le Dimanche 5 Décembre. Les exposants seront installés à l'extérieur dans des chapiteaux sur le parking de la mairie et suivant les directives de la Préfecture des mesures sanitaires seront mises en place. Les bulletins d'inscription des exposants seront envoyés dans les meilleurs délais.

Fonctionnement des salles des fêtes : les conditions de location des salles des fêtes sont assouplies suite aux dernières annonces gouvernementales et des mariages et repas d'associations sont prévues en juin, juillet et août principalement à la salle des fêtes de Saint Julien de Piganiol. Les obligations sanitaires seront respectées suivant la date de l'évènement. Concernant le ménage de cette salle, l'agent municipal qui intervient effectuait jusqu'à maintenant 5h de ménage le mardi après chaque évènement. Il est décidé de porter le nombre d'heures de ménage à 4h00. Pour la salle des fêtes de Saint Santin, le nombre d'heure d'intervention était de 3 et il est maintenu.

Logement locatif Mairie : la locataire de l'appartement situé au-dessus de la Mairie a adressé son préavis de départ. Elle quittera les lieux au 1<sup>er</sup> juillet. De ce fait une annonce a été diffusée sur internet, le logement comporte 3 chambres et le loyer est de 500 € par mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30